

## 1.2 Opinions et perceptions sur les drogues

---

Marie-Line Tovar, Tanja Bastianic

Afin de mieux cerner l'attitude des populations vis-à-vis des drogues, l'étude des opinions vient compléter la mesure des consommations. L'Enquête sur les représentations, opinions, perceptions sur les produits psychotropes (EROPP), menée à quatre reprises depuis 1999, permet de faire le point sur les appréciations des Français vis-à-vis des produits, de leurs usagers et des grandes orientations de la politique publique sur une période de près de quinze ans. Ce chapitre reprend quelques points clés relatifs à ces questions dans l'enquête de 2013 [185].

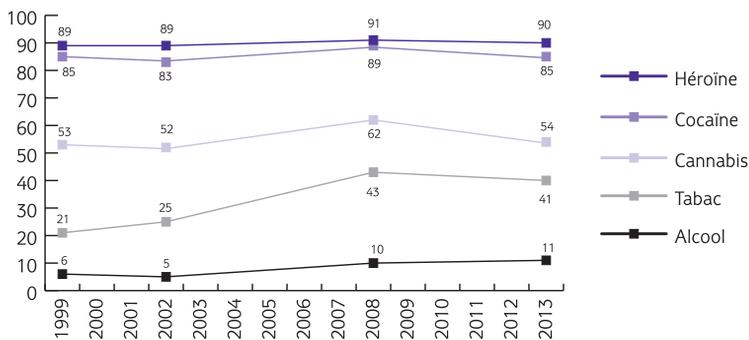
### **AUGMENTATION DE LA DANGEROUSITÉ PERÇUE DES PRODUITS LICITES DANS LES ANNÉES 2000**

Depuis 1999, l'enquête EROPP interroge les Français sur leur perception de la dangerosité de différents produits à divers « stades » de la consommation (expérimentation, consommation occasionnelle, régulière...). La quasi-totalité des Français (neuf sur dix) considèrent l'héroïne et la cocaïne comme dangereuses dès le premier usage (graphique 1). La proportion de personnes partageant cette opinion n'a pas sensiblement varié depuis 1999. En ce qui concerne le cannabis, un Français sur deux (54 %) partage cet avis sur la dangerosité dès l'expérimentation, proportion qui, après une nette augmentation en 2008, retrouve le niveau observé en 1999 et 2002 [15, 67, 68].

Les substances licites sont perçues comme dangereuses dès l'essai par une minorité de Français : 41 % pour le tabac et 11 % pour l'alcool.

### Graphique 1 - Évolution de la perception de la dangerosité des drogues dès l'expérimentation, 1999-2013 (en %)

« Pourcentage de personnes jugeant que la consommation de tabac, d'alcool, de cannabis, d'héroïne et de cocaïne est dangereuse pour la santé dès l'expérimentation »



Note de lecture : en 2013, 11 % des Français considèrent que l'alcool est dangereux dès son expérimentation.

Source : Enquêtes EROPP (OFDT)

Après avoir doublé entre 1999 et 2008, ces proportions sont restées pratiquement inchangées entre les deux dernières enquêtes. Ces substances apparaissent surtout dangereuses au stade de l'usage quotidien. Ainsi, 47 % des Français pensent que c'est le cas pour le tabac et 74 % pour l'alcool. Toutefois, pour le tabac, la perception, qui était en baisse entre 2002 et 2008, de 73 % à 44 %, est en légère hausse en 2013.

Globalement, sur l'ensemble de la période, c'est donc surtout la perception des dangers associés à l'expérimentation des produits licites qui semble avoir été modifiée.

### DES USAGERS SOUVENT JUGÉS DANGEREUX PAR LEUR ENTOURAGE

Déjà interrogés en 2008 sur leurs représentations des consommateurs d'héroïne, de cocaïne, de cannabis et de ceux qui boivent beaucoup d'alcool, les Français l'ont été à nouveau en 2013 (graphique 2).

Pour chacun des produits, une majorité de personnes estiment, comme lors de l'enquête précédente, que les usagers peuvent être « un danger

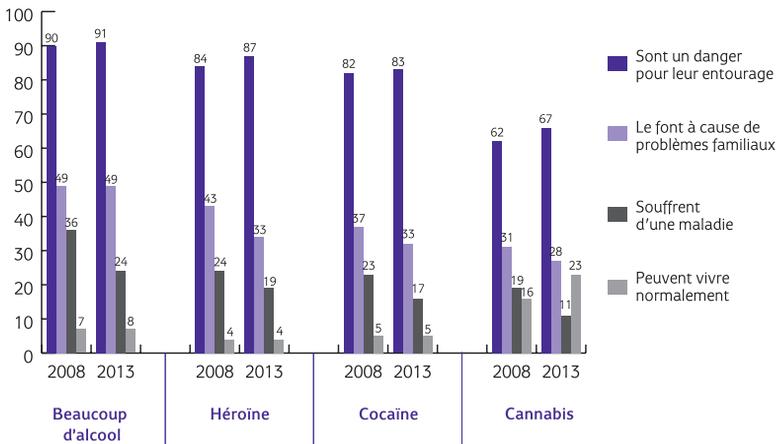
pour leur entourage ». Les proportions d'interviewés partageant cette opinion sont en augmentation pour tous les produits, mais la hiérarchie générale n'est pas modifiée. Cet avis continue à être le plus largement partagé à propos des usagers qui boivent beaucoup d'alcool (91 %). Viennent ensuite les opinions à propos des consommateurs d'héroïne (87 %) puis de ceux de cocaïne (83 %).

Un durcissement est notable concernant la représentation des usagers de cannabis : 67 % des Français estiment qu'ils sont dangereux pour leur entourage, alors qu'ils étaient 62 % en 2008.

La proportion de Français qui considèrent que les usagers souffrent d'une maladie est en recul, quelle que soit la substance examinée, tout comme le pourcentage de ceux qui pensent que l'usage s'explique par des problèmes familiaux. Plus encore qu'en 2008, les Français semblent refuser d'exonérer les usagers de leur « part de responsabilité ». Dans le cas de consommation excessive d'alcool, néanmoins, la moitié des Français adhèrent à l'explication de la consommation par les problèmes familiaux, proportion restée stable entre les deux enquêtes.

**Graphique 2 - Représentations relatives aux consommateurs de drogues en 2008 et 2013 (en %)**

Certains pensent que ceux qui prennent...



Source : Enquêtes EROPP (OFDT)

## LES OPINIONS DES FRANÇAIS SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES

Depuis le premier exercice d'EROPP en 1999, les Français ont été questionnés sur les principes généraux des politiques publiques en matière de produits psychoactifs. Quelques résultats de l'enquête réalisée en 2013 concernant les produits licites, le cannabis et les mesures de réduction des risques permettent de cerner l'état et les évolutions des opinions.

### Mesures concernant l'alcool et le tabac

La loi Hôpital, patients, santé et territoires adoptée le 21 juillet 2009 (loi n° 2009-879, dite HPST) interdit la vente de tabac et de boissons alcoolisées aux mineurs. L'interdiction totale de vente est passée de 16 ans à 18 ans pour les deux produits. Les résultats des deux dernières enquêtes EROPP permettent de mesurer l'adhésion à cette mesure et l'évolution de l'opinion à la suite de l'adoption de la loi. Une large majorité de Français est favorable à l'interdiction de vente de l'alcool et du tabac aux mineurs (respectivement 93 % et 90 %), proportion plus forte qu'en 2008 pour le tabac (72 %), et stable pour l'alcool (graphique 3).

Graphique 3 - Opinions des Français sur les politiques publiques en matière de tabac et d'alcool en 2013 (en %)



Source : EROPP 2013 (OFDT)

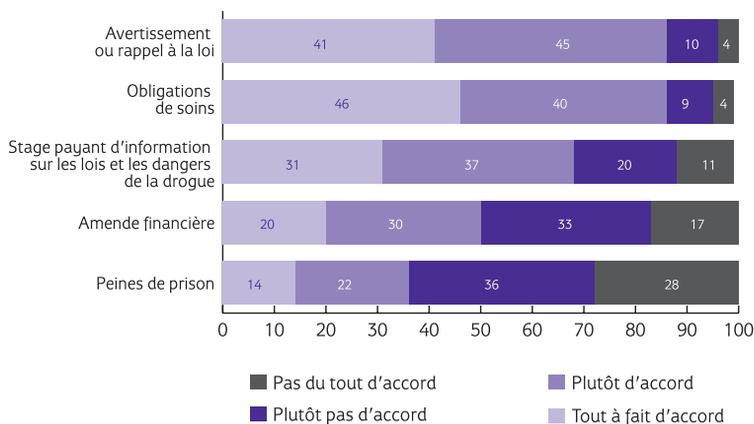
Comme en 2008, il était demandé dans l'enquête de se prononcer sur le principe extrême d'une interdiction totale de la vente de tabac. La part des Français en faveur de cette hypothèse reste minoritaire (41 %), mais progresse nettement depuis 2008 (32 %).

### Mesures concernant le cannabis

Lorsqu'ils sont interrogés sur les réponses prévues par la loi concernant les personnes interpellées pour usage ou détention de cannabis (graphique 4), les Français adhèrent davantage (86 %) à celles qui orientent vers les soins (obligations de soins) ou qui se limitent à un rappel à la loi. Une large majorité approuve le dispositif de stage de sensibilisation aux dangers de l'usage des produits stupéfiants (68 %), prévus pour les usagers occasionnels de stupéfiants non dépendants dans le but de les dissuader de récidiver (voir chapitre 8.3). La possibilité prévue par la loi d'une amende financière divise l'opinion en deux parts égales (50 %) et un tiers adhère à l'idée de peines de prison (36 %).

Questionnés en 2013 sur différentes propositions concernant le cannabis, six Français sur dix estiment que l'on pourrait autoriser son usage sous certaines conditions (seulement les usagers majeurs) et l'interdire sous d'autres (avant de conduire ou pour les mineurs), contre trois sur dix

Graphique 4 - Adhésion des Français aux sanctions prévues en cas d'usage ou de détention de cannabis, en 2013 (en %)



en 2008. L'évolution est donc très nette. Cependant, une large majorité de Français continue d'être opposée à la vente libre de cannabis (78 %), proportion qui s'est toutefois un peu effritée puisqu'ils étaient 85 % à partager cette opinion en 2008. Entre les deux derniers exercices de l'enquête EROPP, cette question a fait l'objet d'importants débats dans l'espace public.

Une autre évolution semble aller dans le même sens. En effet, bien qu'ils restent minoritaires en 2013, le nombre de Français qui perçoivent l'interdiction du cannabis comme une atteinte à la liberté est en augmentation : 44 % des personnes interrogées sont de cet avis, contre 31 % en 2008.

### Mesures de réduction des risques

Depuis le premier exercice d'EROPP en 1999, les Français ont été questionnés sur les principes généraux de la politique de réduction des risques. Ils ont très majoritairement adhéré à ces mesures (en particulier la délivrance de traitements de substitution – TSO) tout au long de la période, malgré un léger recul en 2008. Compte tenu de ce consensus, l'ensemble de ces interrogations n'a pas été repris pour l'exercice 2013. Seules deux questions ont été posées : la première (figurant dans les éditions antérieures) porte sur la nécessité d'informer les usagers de drogues quant à la façon la moins dangereuse de les consommer. La seconde est relative à l'ouverture de salles de consommation à moindre risque [185].

Au total, plus de huit Français sur dix (83 %) sont favorables à l'information des usagers sur la façon la moins dangereuse de consommer les produits psychoactifs. Ce niveau, plus élevé qu'en 2008 (72 %), est identique à celui de 2002 (81 %).

Dans le même temps, une majorité de Français se montre favorable à l'idée de l'ouverture de salles de consommation à moindre risque en France. En effet, ils ont été 58 % à répondre positivement à la question : « Certains proposent de mettre des locaux et du matériel propre à disposition des consommateurs d'héroïne pour qu'ils puissent s'injecter hors de l'espace public, pour prévenir les risques d'overdose et limiter la propagation du sida. Êtes-vous tout à fait, plutôt, plutôt pas ou pas du tout d'accord avec cette proposition ? » Cette interrogation était antérieure à l'annonce par le gouvernement au début du mois de février 2013 de l'accord pour l'expérimentation d'une salle de consommation à moindre risque à Paris (voir chapitre 3.1).

En 2008, une version moins précise sur l'urgence en termes de santé publique avait, à l'inverse, suscité une faible adhésion à la mise en place des salles de consommation à moindre risque [67, 68]. La question était alors formulée de la façon suivante : « Pour prévenir les risques pour la santé, certains pensent qu'il faudrait mettre à disposition des consommateurs d'héroïne des locaux et du matériel spécial pour qu'ils puissent s'injecter leur propre drogue. » Un peu plus d'un quart (27 %) des personnes interrogées avait alors répondu favorablement. Compte tenu du changement de formulation, le résultat de 2013 n'est pas directement comparable à celui de 2008.